



GIDAF - Guide d'utilisation pour la gestion des cadres de surveillance

Version 1.2
Février 2020

F. HUSSON
Avec la collaboration de
G. NIMESKERN, C. RIBOULET



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Synthèse

Ce document est un manuel d'utilisation à destination des gestionnaires (Inspection DREAL/DDCSPP et Agence de l'eau) pour la gestion des cadres de surveillance dans l'application GIDAF.

Seuls les profils INSPECTION / COR-INSPECTION et AGENCE / COR-BASSIN ont accès aux fonctionnalités décrites dans ce document. Les profils AGENCE / COR-BASSIN peuvent uniquement éditer une structure de surveillance Eaux superficielles : ils ont accès en lecture aux structures de surveillance Eaux souterraines et n'ont pas accès aux structures de surveillance Légionelles et Autres thématiques.

Sommaire

1.	Ajout d'un établissement.....	5
1.1.	Ajout d'un établissement par l'Inspection.....	5
1.2.	Ajout d'un établissement par l'Agence de l'eau.....	6
1.3.	Saisie des informations de correspondance.....	6
1.4.	Mise à jour des données administratives d'un établissement.....	7
2.	Ajout d'un cadre de surveillance à un établissement.....	8
3.	Arrêt du suivi sur un établissement : plus aucune surveillance à réaliser	9
4.	Ajout d'une structure de surveillance à un cadre de surveillance existant et non fermé	10
5.	Ajout d'un point de surveillance à une structure de surveillance	12
6.	Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Eaux superficielles	14
6.1.	Ajout de données réglementaires	15
7.	Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Eaux souterraines	16
8.	Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Légionelles.....	17
9.	Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Autres thématiques	18
10.	Fonction copier/coller d'un point de surveillance	19

Préambule :

- Les champs de saisie suivis d'un astérisque rouge (*) dans les différents formulaires sont obligatoires.
- Au changement d'écran ou d'onglet, le formulaire en cours de saisie (cadre de surveillance, point de surveillance, paramètre suivi, etc) n'est pas sauvegardé. Il faut penser à cliquer sur le bouton *Enregistrer* au bas du formulaire pour enregistrer les données saisies.

1. Ajout d'un établissement

Accès depuis le menu ETABLISSEMENTS > AJOUTER.



1.1. AJOUT D'UN ETABLISSEMENT PAR L'INSPECTION

1. Recherche d'un établissement à partir du référentiel ICPE :

- a. soit par Code Inspection :
 - i. Saisir un Code Inspection valide de la forme « 1234.56789 ».
 - ii. Cliquer sur l'icône loupe : si le Code Inspection est trouvé dans le référentiel des ICPE (issu de S3IC), alors le formulaire se complète automatiquement avec les informations de l'établissement issues de ce référentiel.
- b. soit par commune :
 - i. Saisir tout ou partie du nom de la commune de votre secteur géographique d'affectation.

- ii. Sélectionner la commune souhaitée dans la liste des communes proposées.
 - iii. Cliquer sur l'icône loupe : une fenêtre s'ouvre avec la liste des établissements issus du référentiel ICPE présents sur la commune renseignée.
 - iv. Sélectionner un établissement en cliquant sur une ligne : la fenêtre se ferme et le formulaire se complète automatiquement avec les informations de l'établissement issues du référentiel ICPE.
2. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

1.2. AJOUT D'UN ETABLISSEMENT PAR L'AGENCE DE L'EAU

Au préalable, vous devez vérifier que l'établissement n'a pas déjà été créé par l'Inspection. Si c'est le cas, vous devez alors attribuer un Numéro Agence à l'établissement existant pour en commencer le suivi.

Si l'établissement n'existe pas dans GIDAF :

1. Saisir un Numéro Agence valide de la forme « 00.X » (les 2 premiers caractères doivent correspondre au code du bassin sur lequel vous intervenez).
2. Saisir à minima les informations obligatoires de l'établissement.
3. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

1.3. SAISIE DES INFORMATIONS DE CORRESPONDANCE

Il est nécessaire de saisir les informations de correspondance de votre organisme dans l'onglet « Correspondance ». Il s'agit d'adresses électroniques auxquelles seront envoyées tous les messages liés aux déclarations, tels que la transmission, l'invalidation, les relances, etc.

Au moins une adresse électronique doit être renseignée pour pouvoir créer une structure de surveillance par la suite.

Ces adresses peuvent être nominatives ou génériques.

The screenshot shows the 'Correspondance' tab in the GIDAF application. It contains three sections for entering contact information:

- Etablissement:** Fields for 'Mél. du référent', 'Mél. secondaire', and 'Mél. annexe', with a 'Contacter l'établissement' link.
- Inspection:** Fields for 'Mél. du référent' (pre-filled with 'test@gidaf.fr'), 'Mél. secondaire', and 'Mél. annexe', with a 'Contacter l'inspection' link.
- Agence de l'eau:** Fields for 'Mél. du référent', 'Mél. secondaire', and 'Mél. annexe', with a 'Contacter l'agence de l'eau' link.

At the bottom of the form are 'Enregistrer' and 'Réinitialiser' buttons.

Guide de saisie

Correspondant(s) Etablissement, Inspection et/ou Agence de l'Eau :

- La saisie d'un mél. référent *Etablissement* est obligatoire dans tous les cas ;
- La saisie d'un mél. référent *Inspection* est obligatoire si l'établissement dispose d'un point de surveillance avec au moins un paramètre suivi par l'Inspection ;
- La saisie d'un mél. référent *Agence de l'Eau* est obligatoire si l'établissement dispose d'un point de surveillance avec au moins un paramètre suivi par l'Agence de l'Eau.

Attention : Si une des règles indiquées ci-dessus n'est pas respectée, alors la situation de la correspondance est affichée comme incomplète dans l'onglet *Situation*.

1.4. MISE A JOUR DES DONNEES ADMINISTRATIVES D'UN ETABLISSEMENT

Les données administratives des ICPE proviennent du référentiel ICPE. Ces données sont mises à jour quotidiennement à partir des données transmises par S3IC.

La modification de ces données dans GIDAF n'est pas possible. L'Inspection doit effectuer les modifications directement dans S3IC.

2. Ajout d'un cadre de surveillance à un établissement

1. Accès depuis le menu ETABLISSEMENTS > RECHERCHER.
2. Rechercher et sélectionner un établissement.
3. Aller sur l'onglet « Cadre de surveillance ».

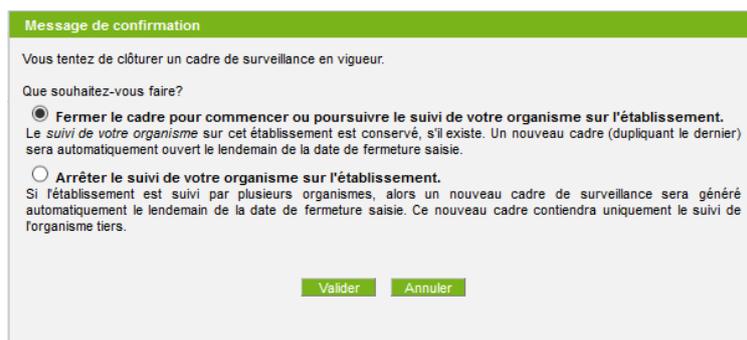
S'il n'existe aucun cadre de surveillance ouvert¹ sur cet établissement :

1. Cliquer sur le bouton *Ajouter un cadre de surveillance*.
2. Saisir les informations nécessaires : à minima un libellé et la date d'ouverture.
Celle-ci doit correspondre au 1^{er} jour d'un mois.
3. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.
4. Vérifiez vos informations de correspondance. Au moins une adresse électronique de l'Inspection doit être renseignée pour pouvoir créer une structure de surveillance par la suite.

S'il existe un cadre de surveillance ouvert sur cet établissement :

1. Sélectionner le cadre ouvert dans le tableau (ou cliquer sur *Modifier le cadre de surveillance ouvert*)
2. Saisir une date de fermeture. **Celle-ci doit correspondre au dernier jour d'un mois.**
3. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*, une fenêtre s'ouvre avec deux choix possibles.
4. Sélectionner la 1^{ère} option « Fermer le cadre pour commencer ou poursuivre le suivi de votre organisme sur l'établissement. » afin de dupliquer le cadre existant, et cliquer sur *Valider*.

¹ Un cadre de surveillance ouvert correspond à un cadre de surveillance sans date de fermeture.



The image shows a confirmation dialog box with a green header titled "Message de confirmation". The text inside reads: "Vous tentez de clôturer un cadre de surveillance en vigueur. Que souhaitez-vous faire?". There are two radio button options. The first option, "Fermer le cadre pour commencer ou poursuivre le suivi de votre organisme sur l'établissement.", is selected. Below it, a note states: "Le suivi de votre organisme sur cet établissement est conservé, s'il existe. Un nouveau cadre (dupliquant le dernier) sera automatiquement ouvert le lendemain de la date de fermeture saisie." The second option is "Arrêter le suivi de votre organisme sur l'établissement.", with a note below it: "Si l'établissement est suivi par plusieurs organismes, alors un nouveau cadre de surveillance sera généré automatiquement le lendemain de la date de fermeture saisie. Ce nouveau cadre contiendra uniquement le suivi de l'organisme tiers." At the bottom, there are two buttons: "Valider" and "Annuler".

3. Arrêt du suivi sur un établissement : plus aucune surveillance à réaliser

1. Accès depuis le menu ETABLISSEMENTS > RECHERCHER.
2. Rechercher et sélectionner un établissement.
3. Aller sur l'onglet « Cadre de surveillance ».
4. Sélectionner le cadre ouvert (ou cliquer sur *Modifier le cadre de surveillance ouvert*)
5. Saisir une date de fermeture. **Celle-ci doit correspondre au dernier jour d'un mois.**
6. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*, une fenêtre s'ouvre avec deux choix possibles.
7. Sélectionner la 2^{ème} option « Arrêter le suivi de votre organisme sur l'établissement. ».

4. Ajout d'une structure de surveillance à un cadre de surveillance existant et non fermé

1. Sélectionner le cadre ouvert (ou cliquer sur *Modifier le cadre de surveillance ouvert*).

Note : il n'est pas possible d'ajouter une structure de surveillance sur un cadre fermé ou sur un cadre ouvert comportant déjà au moins une déclaration.

2. Cliquer sur le bouton *Créer la structure* correspondant à la structure de surveillance souhaitée : l'onglet de la structure de surveillance s'ouvre à droite de l'onglet « Cadre de surveillance ».

Note : la structure de surveillance sera réellement sauvegardée dès qu'un point de surveillance aura été ajouté.

Note 2 : les structures de surveillance « autres thématiques » sont regroupés au sein du même onglet « Structure de surveillance – Autres thématiques ». Il faut aller ensuite dans cet onglet pour véritablement créer la structure de surveillance correspondant à l'une des 8 nouvelles thématiques de surveillance (cf. étape 4).

3. Aller sur l'onglet « Structure de surveillance » correspondant.

Note : si l'onglet est grisé, vous devez aller saisir les informations de correspondance de votre organisme (adresses électroniques) pour cette thématique dans l'onglet « Correspondance ». Par défaut, si une adresse électronique existait déjà pour une autre thématique, celle-ci a été recopiée pour cette thématique.

4. Pour les Eaux superficielles, les Eaux souterraines et la Légionelle : remplir la structure de surveillance en ajoutant des points de surveillance et autres informations nécessaires en fonction de la thématique (paramètres suivis, données réglementaires, etc).

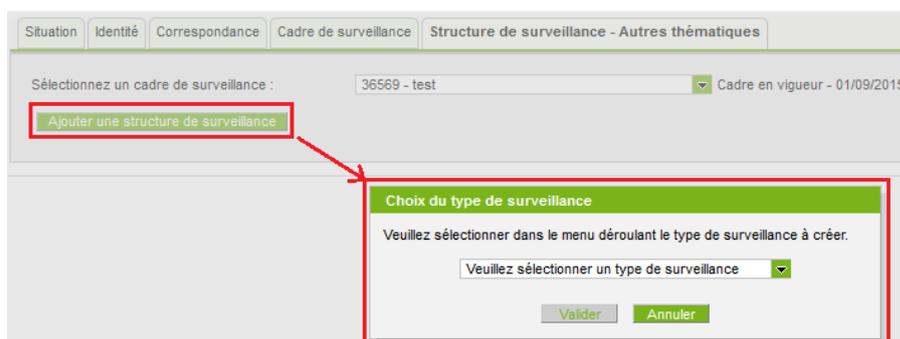
Pour les Autres thématiques, il faut sélectionner la structure de surveillance que vous voulez créer parmi les 8 nouvelles thématiques :

- Air (hors incinérateur)
- Air (incinérateur)
- Bruit
- Odeur
- Prélèvement d'eau
- Rapport annuel
- Suivi environnemental
- Suivi milieu

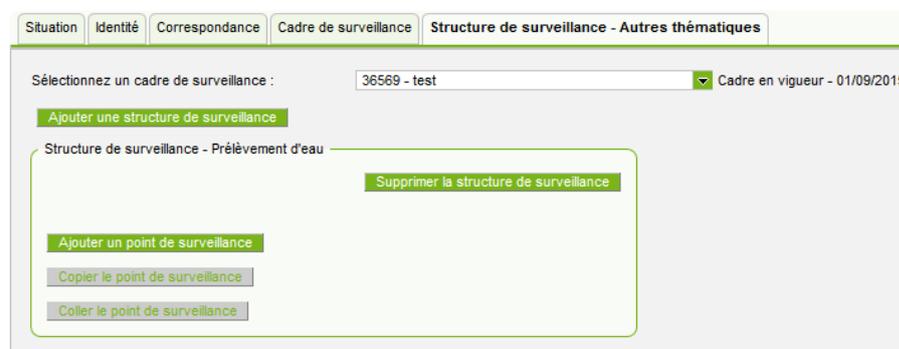
Pour cela :

- a. Cliquer sur le bouton « Ajouter une structure de surveillance ».
- b. Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionner la thématique souhaitée.

Note : seules les thématiques qui n'ont pas encore de structure de surveillance sont présentes dans la liste.



La structure de surveillance correspondante est alors créée :



5. Ajout d'un point de surveillance à une structure de surveillance

1. Sélectionner la structure de surveillance (Eaux superficielles, Eaux souterraines, Légionelles, Autres thématiques) en cliquant sur l'onglet correspondant.
2. Cliquer sur le bouton *Ajouter un point de surveillance*.
3. Saisir les informations nécessaires. La plupart sont spécifiques à la thématique.
 - a. Eaux superficielles : vous devez renseigner si le point de surveillance est rattaché à un point de rejet :
 - i. soit Direct au milieu naturel : vous devez saisir un cours d'eau ou une masse d'eau (saisir tout ou partie du nom, puis sélectionner la valeur souhaitée dans la liste des propositions).
 - ii. soit Raccordé à une station de traitement : vous devez saisir tout ou partie du nom de la station d'épuration ou de sa commune, puis sélectionner la valeur souhaitée dans la liste des propositions.

- b. Eaux souterraines : vous pouvez renseigner le code BSS correspondant à ce point de surveillance. Vous pouvez dès ce formulaire créer un (des) site(s) de mesure en cliquant sur le bouton + à droite des entêtes du tableau : veuillez saisir à minima le nom du site de mesure et le support analysé. Dans la majorité des cas, choisir « Eau ».

- c. Légionelles : après avoir créé le point de surveillance, le paramètre *Legionella pneumophila* (Legio Pn.) lui est automatiquement ajouté.

Note : il n'est pas possible d'ajouter d'autres paramètres dans le cadre d'un suivi Légionelles. Supprimer ce paramètre revient à supprimer le point de surveillance.

The screenshot shows the 'Structure de surveillance - Légionelles' tab. On the left, a tree view shows 'testLegio' with 'Legion. Pn' listed below it. Buttons for 'Ajouter un point de surveillance', 'Copier le point de surveillance', and 'Coller le point de surveillance' are visible. On the right, the 'Données du point de surveillance' form is populated with: 'Nom du point de surveillance : testLegio', 'Ordre d'affichage : 1', 'Puissance du circuit : 0.0 kV', 'Nombre de TAR : 0', 'Impossibilité d'arrêt annuel activée : []', 'Système de référence spatial légal : Sélectionnez un système de référence spatial légal', and 'Coordonnées dans le système spatial légal : X = [] Y = []'. A 'Description du point de prélèvement' text area is empty. At the bottom, buttons for 'Enregistrer', 'Réinitialiser', 'Annuler', and 'Supprimer' are present.

- d. Autres thématiques : après avoir créé le point de surveillance, un paramètre unique lui est automatiquement ajouté, qui est dépendant de la thématique suivie (cf. §8).

Note : il n'est pas possible d'ajouter d'autres paramètres dans le cadre d'un suivi Autres thématiques. Supprimer l'unique paramètre revient à supprimer le point de surveillance.

The screenshot shows the 'Structure de surveillance - Autres thématiques' tab. On the left, a tree view shows 'test' with 'V.Eau.PreI' listed below it. Buttons for 'Ajouter un point de surveillance', 'Copier le point de surveillance', and 'Coller le point de surveillance' are visible. On the right, the 'Données du point de surveillance' form is populated with: 'Nom du point de surveillance : test', 'Type : Prélèvement d'eau', 'Ordre d'affichage : 1', 'Système de référence spatial légal : Sélectionnez un système de référence spatial légal', and 'Coordonnées dans le système spatial légal : X = [] Y = [] Précision : Centroïde commune'. A 'Description' text area is empty. At the bottom, buttons for 'Enregistrer', 'Réinitialiser', 'Annuler', and 'Supprimer' are present.

4. Vous avez la possibilité de saisir des informations optionnelles comme les coordonnées géographiques XY du point de surveillance. Celles-ci ne peuvent être exprimées que dans le système de projection de référence de la région de l'établissement (ex : Lambert 93 – ESPG 2154 pour la France Métropolitaine).
5. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

6. Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Eaux superficielles

1. Sélectionner le point de surveillance en cliquant sur son nom dans l'arborescence de la structure de surveillance Eaux superficielles.
2. Dans le formulaire du point de surveillance, cliquer sur le bouton *Ajouter un paramètre suivi*.
3. Saisir tout ou partie du code ou du nom du paramètre SANDRE à surveiller, puis sélectionner la combinaison paramètre / unité souhaitée dans la liste des propositions.
4. Saisir l'encart propre à votre organisme :
 - a. Inspection : vous pouvez notamment saisir :
 - La fréquence des analyses et la fréquence de transmission. Cette dernière ne peut être inférieure à la fréquence d'analyse, et est au minimum mensuelle.
 - Le type de surveillance.
 - La période pour un suivi saisonnier.
 - Le nombre annuel de contrôles externes de recalage attendus.
 - Le point de surveillance amont dans le cas d'un suivi du rendement.
 - Les données réglementaires en cliquant sur le bouton + à droite des entêtes du tableau (cf. §6.1).
 - b. Agence de l'eau : vous pouvez notamment saisir :
 - La fréquence des analyses et la fréquence de transmission. Celle-ci ne peut être inférieure à la fréquence d'analyse, et est au minimum mensuelle.
 - Le nombre annuel de contrôles externes de recalage attendus.
 - Le point de surveillance amont dans le cas d'un suivi de la chaleur.
5. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

The screenshot shows the 'Données du paramètre suivi' form in the GIDAF application. The breadcrumb trail indicates the user is in 'Structure de surveillance - Eaux superficielles'. The form includes the following fields and sections:

- Code SANDRE (ou libellé) paramètre :** 1350
- Paramètre :** 1350 - P total - mg(P)/L
- Unité :** 1350 - P total - mg(P)/kg
- Famille :** Paramètres généraux pollution de l'eau
- Norme des analyses :** (empty field)
- Suivi RSDE :**
- Ordre d'affichage :** 2
- Suivi par l'inspection :**
 - Fréquence des analyses : Sans contrainte réglementaire
 - Fréquence de transmission : Sans contrainte réglementaire
 - Type de surveillance : Non renseigné
 - Suivi saisonnier :
 - Nb annuel de contrôles externes : (empty field)
 - Suivi du rendement :
- Données réglementaires :**

Type de valeur	Période d'analyse	Valeur surveillée	Période glissée	Valeur limite	Unité
Minimum	Journalière	Concentration	<input type="checkbox"/>	0,000000	mg(P)/L
- Suivi par l'Agence :**

Buttons at the bottom: Enregistrer, Réinitialiser, Annuler.

6.1. AJOUT DE DONNEES REGLEMENTAIRES

L'ajout des données réglementaires se fait depuis le formulaire de saisie du paramètre suivi, dans le tableau prévu à cet effet dans l'encart réservé à l'Inspection.

Pour ajouter une donnée réglementaire, il faut saisir un type de valeur (minimum, maximum, moyenne), une période d'analyse (journalière, mensuelle, annuelle), la valeur surveillée (cf. liste ci-dessous), et la valeur limite correspondante.

Certaines combinaisons type de valeur / période d'analyse sont impossible : par exemple, il n'est pas possible d'avoir une valeur surveillée de type Moyenne sur une période d'analyse journalière.

Les valeurs surveillées possibles dépendent de plusieurs éléments :

- « Valeur » : uniquement pour les paramètres de la famille « Grandeur » (ex : pH, température) ;
- « Concentration » : pour tous les paramètres hormis ceux de la famille « Grandeur » ;
- « Flux massique » : si le paramètre n'appartient pas à la famille « Grandeur » et si le point de surveillance contient le paramètre « Volume moyen journalier » (code SANDRE : 1552) ;
- « Flux spécifique » : si le paramètre n'appartient pas à la famille « Grandeur » et si le point de surveillance contient les paramètres « Volume moyen journalier » (code SANDRE : 1552) et « Production » (code SANDRE : 9997).

Une valeur surveillée « Rendement » est automatiquement ajoutée lorsque le suivi du rendement est activé sur le paramètre. L'activation du suivi du rendement sur un paramètre (case à cocher disponible dans le formulaire d'édition du paramètre) n'est possible que si ce même paramètre existe dans un autre point de surveillance au sein de la même structure.

7. Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Eaux souterraines

1. Sélectionner le site de mesure du point de surveillance en cliquant sur son nom dans l'arborescence de la structure de surveillance Eaux souterraines.
2. Dans le formulaire du point de surveillance, cliquer sur le bouton *Ajouter un paramètre suivi*.
3. Saisir les informations nécessaires :
 - La fréquence des analyses et la fréquence de transmission. Cette dernière ne peut être inférieure à la fréquence d'analyse, et est au minimum mensuelle.
 - Le type de surveillance.
 - La période pour un suivi saisonnier.
 - Le nombre annuel de contrôles externes de recalage attendus.
 - La fraction à analyser : celle-ci dépend du support analysé du site de mesure. Dans la majorité des cas, choisir « Eau brute ».
4. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

The screenshot displays the GIDAF application interface. At the top, there are navigation tabs: Situation, Identité, Correspondance, Cadre de surveillance, Structure de surveillance - Eaux superficielles, Structure de surveillance - Eaux souterraines (selected), and Structure de surveillance - Légionelles. Below the tabs, the user is prompted to 'Sélectionnez un cadre de surveillance : 33386 - testCadre' and 'Cadre en vigueur - 01/01/2017'. The main area is divided into two panels. The left panel, titled 'Structure de surveillance', shows a tree view with 'testPI0sout1' and 'testPI0sout2'. A green button 'Ajouter un point de surveillance' is highlighted. The right panel, titled 'Données du paramètre suivi', contains a form with the following fields: 'Code SANDRE (ou libellé) paramètre : * 1689 - Prof piézo - m', 'Paramètre : Profondeur piézométrique', 'Unité : mètre', 'Famille : Autres substances SANDRE N-Z', 'Norme des analyses :', 'Site de mesure - Support : site1 - Support inconnu', 'Fréquence des analyses : Sans contrainte réglementaire', 'Fréquence de transmission : Sans contrainte réglementaire', 'Type de surveillance : Non renseigné', 'Nb annuel de contrôles externes :', 'Suivi saisonnier :', and 'Fraction(s) à analyser : * Veuillez sélectionner une fraction à analyser'. At the bottom of the form are three buttons: 'Enregistrer', 'Réinitialiser', and 'Annuler'.

8. Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Légionelles

Un seul paramètre suivi peut être rattaché à un point de surveillance Légionelles : il s'agit du paramètre *Legionella pneumophila* (Legio Pn.) qui est automatiquement créé à l'ajout du point de surveillance.

Seule la fréquence des analyses peut être saisie : les options possibles sont « Mensuelle » (valeur par défaut) ou « Bimestrielle ». La fréquence de transmission est égale à la fréquence des analyses sélectionnée.

The screenshot shows the 'Structure de surveillance - Légionelles' tab in the GIDAF software. The interface is divided into two main sections:

- Structure de surveillance:** On the left, a tree view shows a 'point 1' with the parameter 'Legion. Pn.'. A green button 'Ajouter un point de surveillance' is visible, along with 'Supprimer la structure de surveillance', 'Copier le point de surveillance', and 'Coller le point de surveillance'.
- Données du paramètre suivi:** On the right, a form contains the following fields:
 - Code SANDRE: 1048
 - Paramètre: Legion. Pn.
 - Unité: nombre par litre
 - Famille: Autres substances SANDRE A-M
 - Fréquence des analyses: Mensuelle (dropdown menu)
 - Fréquence de transmission: Mensuelle (dropdown menu)At the bottom of this section are buttons for 'Enregistrer', 'Réinitialiser', 'Annuler', and 'Supprimer'.

9. Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Autres thématiques

Un seul paramètre suivi peut être rattaché à un point de surveillance Autres thématiques : il s'agit d'un paramètre dépendant de la thématique suivie, qui est automatiquement créé à l'ajout du point de surveillance :

Thématique	Paramètre	Unité
Air (hors incinérateur)	Pollution de l'air	mg/Nm ³
Air (incinérateur)	Pollution de l'air	mg/Nm ³
Bruit	Niveau sonore	dB
Odeur	Odeur	UO/m ³
Prélèvement d'eau	Volume d'eau prélevé	m ³
Rapport annuel	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
Suivi environnemental	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>
Suivi milieu	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>

Seule la fréquence des analyses et la fréquence de transmission peuvent être saisies.

The screenshot shows the 'Structure de surveillance - Autres thématiques' page. At the top, there are tabs for 'Situation', 'Identité', 'Correspondance', 'Cadre de surveillance', and 'Structure de surveillance - Autres thématiques'. Below the tabs, a dropdown menu shows '36569 - test' and 'Cadre en vigueur - 01/09/2015'. The main content area is divided into two sections:

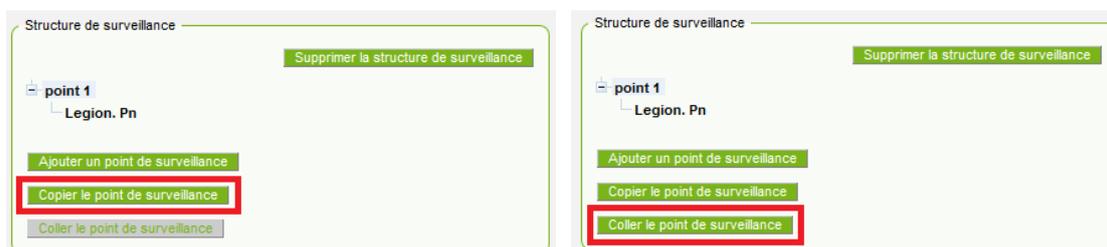
- Structure de surveillance - Prélèvement d'eau:** This section contains a tree view with a node 'test' expanded to show 'V.Eau.Pre1'. There are buttons for 'Ajouter une structure de surveillance', 'Supprimer la structure de surveillance', 'Ajouter un point de surveillance', 'Copier le point de surveillance', and 'Coller le point de surveillance'.
- Données du paramètre suivi:** This section contains a form with the following fields:
 - Paramètre: 'Volume d'eau prélevé'
 - Unité: 'mètre cube'
 - Fréquence des analyses: 'Sans contrainte réglementaire' (dropdown menu)
 - Fréquence de transmission: 'Sans contrainte réglementaire' (dropdown menu)
 At the bottom of this section are buttons for 'Enregistrer', 'Réinitialiser', 'Annuler', and 'Supprimer'.

10. Fonction copier/coller d'un point de surveillance

Il est possible de faire un copier/coller d'un point de surveillance (et toutes ses informations qui y sont liées en fonction de la thématique : paramètres suivis et données réglementaires pour les points de surveillance Eaux superficielles, sites de mesure et paramètres suivis pour les points de surveillance Eaux souterraines, paramètre suivi pour les points de surveillance Légionelles et Autres thématiques) :

- au sein d'une même structure de surveillance ;
- au sein d'un même établissement (en copiant un point d'une structure de surveillance liée à un cadre fermé) pour une même thématique ;
- entre 2 établissements pour une même thématique.

1. Sélectionner le point de surveillance à copier.
2. Cliquer sur le bouton *Copier*.
3. Aller sur la structure de surveillance dans laquelle le point de surveillance doit être copié.
4. Cliquer sur le bouton *Coller*.





Géosciences pour une Terre durable

brgm

**Centre scientifique et technique
Direction des Infrastructures et Services Numériques**

3, avenue Claude-Guillemin
BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2 – France – Tél. : 02 38 64 34 34